

MOYENS DE PAIEMENT

L'inscription à toute activité de l'ERSUMA n'est valide qu'après règlement effectif du montant correspondant à l'activité par les moyens ci-dessous :

➤ Moyens disponibles :

Informations bancaires :

NOM DE LA BANQUE : ECOBANK BENIN - INTITULE DU COMPTE : **ERSUMA / FORMATION**
NUMERO DE COMPTE : **110220857002** - IBAN : **BJ062 03027 110220857002 19** - SWIFT : **ECOCBJBJ**

Opérations par :

- Virement bancaire
- Ecobank Rapid Transfert
- Chèque certifié (Zone UEMOA) à l'ordre de : **ERSUMA**
- Espèce : siège de l'ERSUMA (Porto-Novo) - siège de la CCJA (Abidjan) - CNO Sénégal (Dakar)
 - ✓ Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)

Porto-Novo – Bénin/Ouando, Carrefour Cinquantenaire – Route de Pobè

Tél : +229 20245804/97970537/95403190

Courriel : ersuma@ohada.org / gaffan.ersuma@ohada.org

✓ Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA)

Abidjan – Côte d'Ivoire/ Plateau, Avenue Dr JAMOT, Angle Boulevard CARDE

Tél : +225 07444195/07912470

Courriel : ccja@ohada.org / adjoumani.ccja@ohada.org

✓ Commission Nationale OHADA (CNO Sénégal)/ Ministère de la Justice du Sénégal

Cité Keur Gorgui, Sacré Cœur Pyrotechnique Dakar,Lot N°11, 5ème Etage

M. Paul Ndick FAYE

Tél : +221 771156431/704779113

Courriel : pndick@yahoo.fr

➤ Moyens bientôt disponibles :

- Carte Visa / MasterCard
- Porte-monnaie électronique (mobile money)
- Dépôt sur compte bancaire - agences Ecobank espace UEMOA

En cas de difficulté pour l'un des moyens de paiement proposés, nous contacter par courriel : ersuma@ohada.org ou par téléphone : +229 97970537

Note Bene :

1. Les virements, dépôts de fonds sur le compte bancaire de l'ERSUMA ou par transfert d'argent doivent comporter dans le libellé les mentions ci-dessous :
 - Code ou numéro de la formation
 - Nom de l'auditeur/participant
 - le bordereau ou le reçu de l'opération de versement est transmis à l'ERSUMA par courriel aux adresses : ersuma@ohada.org et gaffan.ersuma@ohada.org avec le nom et l'adresse mail du ou des participant(s) pour recevoir l'**Identifiant, le mot de passe de connexion et les autres informations de participation.**
2. Les frais de formation couvrent :
 - les supports et matériels pédagogiques
 - les pauses café et déjeuner pendant les jours de formation (formation en présentiel)
 - les frais de formation doivent être réglés au plus tard avant la date de début de la session
3. Les frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration sont à la charge du participant.
4. Le formulaire d'inscription pour toute activité est dûment rempli en ligne sur la plateforme de l'ERSUMA.

« L'ERSUMA, pour une règle de droit effective, efficace et efficiente »